



Vente indivision suite à divorce

Par **PIZZAI**, le **13/09/2013** à **13:04**

Bonjour,

Je suis divorcée depuis 24 ans, mais nous sommes restés en indivision sur un appartement qui était loué et dont j'étais la gestionnaire par acte chez un Notaire. Au regard des dégradations et travaux importants, d'un commun accord entre ex-époux, nous avons congédié la locataire pour mettre en vente. Mon ex conjoint n'a participé à aucun travaux et se défile pour la vente malgré son accord écrit en mai 2012. Il ne répond à aucun agente pour signer un mandat, pas plus qu'aux notaires, Avocats, ni même pour assigner l'ex-locataire en réparation. Si je saisi le Tribunal, cela va finir par une vente aux enchères et licitation.

Avec un homme comme lui, le partage de l'indivision ne va pas se faire sans heurts....L'essentiel pour l'instant est que cet appartement cesse de nous coûter en charges et autres.

Y A-T-IL UNE SOLUTION RAPIDE POUR L'OBLIGER A DONNER SUITE A LA VENTE ? .Le fruit de cette vente pourrait être consignée par un Notaire en attendant la suite et le bon vouloir de Monsieur.

Par **youris**, le **13/09/2013** à **14:31**

bjr,

vous commencez par faire une mise en demeure par LRAR à l'autre indivisaire de vouloir donner son accord pour la vente comme il s'y était engagé.

si cela est inefficace, vous serez contraint de passer par la case tribunal qui pourra passer outre le silence de l'autre indivisaire.

mais cela peut être long et couteux.

l'indivision n'est pas un bon moyen de gestion de bien et est par nature une solution transitoire.

cdt

cdt